

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2022**

**TENUE EN MAIRIE À 18 h 30**

**PRESENTS** : Stéphane BLIN, Joëlle CHAMMARTIN, Frédéric DALAIGRE, Nicole DEYRIEUX, Michel ERICK, Kévin FAYOL, Guy FREDOUELLE, Christian GLODT, Pierre IMHOF, Yoann MALAPAIRE.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Patricia MOREL

**ABSENTS** : Néant

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Kévin FAYOL

**POUVOIRS** : Néant

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Les votes portent sur 10 voix.

Monsieur le Maire demande à rajouter un objet à l'ordre du jour :

- Approbation bail commercial repreneur du commerce « Le Comptoir d'Echassières », SARL DESCAMPS.

Le Conseil Municipal approuve.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 avril 2022**

Monsieur Kévin FAYOL, secrétaire de séance, a donné lecture du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2022. Les membres présents n'ont fait aucune remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **N°30/09052022 – Approbation convention avec l'Office de tourisme – Musée Wolframines**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que L'Association Office de Tourisme Val de Sioule a pour objet d'exercer les missions de service public qui lui sont confiées par la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne détentrice de la compétence « promotion du tourisme » sur l'ensemble de son territoire.

Pour lui permettre de remplir cette tâche d'intérêt public, un partenariat doit être établi entre l'Office de Tourisme Val de Sioule et la Commune d'Echassières qui gère le site de Wolframines. La Commune d'Echassières s'engage à mettre à disposition le personnel de Wolframines afin d'appliquer la présente convention.

Une convention a été établie et est présentée au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme Val de Sioule et la Commune d'Echassières concernant la promotion et le fonctionnement du site Wolframines,
- **Dit** que cette convention est conclue pour une durée de 2 mois, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Vote : Pour           10  
      Contre           0  
      Abstention      0

### **N°31/09052022 – Bail commercial local 4 Route du Wolfram au Secours Populaire**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 23 novembre 2021, il a été décidé de louer par le biais d'un bail précaire de 6 mois le local commercial situé 4 route du Wolfram, partie commerciale, pour commercialiser des vêtements neufs, chaussures, accessoires de mode et petit mobilier. Ce bail arrive à expiration et il est nécessaire de prendre contact avec le Secours Populaire pour connaître leurs intentions quant au renouvellement de ce bail.

Considérant

- que Monsieur le Maire a pris contact avec la secrétaire générale de la Fédération du SP de l'allier, Mme VIS Françoise, pour faire le point sur l'année d'activité et ce afin d'envisager la possibilité de mettre en place un bail commercial,
- que l'entretien a permis de prendre acte de la décision du Secours Populaire à continuer l'exploitation du commerce de vêtements et accessoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

↳ **Donne** son accord pour transformer le bail précaire signé avec le Secours Populaire, en bail commercial 3/6/9, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022,

↳ **Fixe** le montant du loyer mensuel de ce commerce à **50 Euros**,

↳ **Mandate** Maître ACHARD, Notaire à Chantelle, pour établir le bail commercial,

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail commercial à intervenir entre la commune et le Secours Populaire.

Vote :  
Pour : 10  
Abstentions : 0  
Contre : 0

### **N°32/09052022 – Cession bail commercial Le Comptoir d'Echassières à la SARL DESCAMPS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme LANDEMAINE Pascale, gérante du commerce « Le Comptoir d'Echassières » Droguerie Quincaillerie Épicerie Carburants sis au 6 Route du Wolfram à Echassières, a fait savoir qu'elle cédait son fonds de commerce à la SARL DESCAMPS, domiciliée à Echassières.

Il rappelle que le bail commercial consenti pour la gérance de ce commerce a été approuvé par délibération en date du 1<sup>er</sup> octobre 2016 à Mme LANDEMAINE Pascale.  
Ce bail est cédé de plein droit aux nouveaux gérants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

↳ **Prend acte** de la cession de ce bail à compter du 12 mai 2022 à la SARL DESCAMPS,

↳ **Rappelle** que le montant du loyer mensuel de ce commerce est fixé à **250 Euros**,

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir entre la commune et la SARL DESCAMPS, pour la cession de ce bail,

Vote :

Pour : 10

Abstentions : 0

Contre : 0

Monsieur le Maire a épuisé l'ordre du jour.

Séance levée à 20 h 30.